

Communauté de communes du canton de LESSAY

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 28 décembre 1992)

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

A1 - Aménagement de l'espace

A10 - Réalisation de documents d'urbanisme prévisionnels (type schéma d'aménagement) à l'exception de la réalisation des P.O.S. et des autorisations de construire.

A11 - Candidature, étude, contractualisation d'un contrat de pôle intercommunal

A12 - Elaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

A13 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication.

A14 - Définition de zones de développement éolien.

A15 - Création et fonctionnement d'un pôle de santé libéral et ambulatoire.

A2 - Actions de développement économique

A20 - Etude, création et aménagement des zones industrielles, artisanales et commerciales et autres activités d'intérêt communautaires. Sont d'intérêt communautaire les zones ou parcs d'activité d'une surface totale supérieure ou égale à 5 h. La création par la communauté de communes de ces zones d'activité d'intérêt communautaire donne lieu à l'instauration automatique d'une taxe professionnelle de zone.

A21 - Construction, gestion, promotion et location y compris par crédit-bail de bâtiments industriels, tertiaires, artisanaux, commerciaux et touristiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les bâtiments situés sur les zones d'activité d'intérêt communautaire définies ci-dessus.

A22 - Actions économiques menées par le Syndicat mixte du pays de Coutances auquel adhère la communauté de communes.

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

B1 - Protection et mise en valeur de l'environnement

B10 - Ramassage, transport et traitement des ordures ménagères et autres déchets et tri sélectif

B11 - Toute action visant à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du cadre de vie et la sauvegarde du littoral.

B12 - Entretien des forêts communales du territoire communautaire ainsi que les pare-feux, sentiers pédestres et aires de pique-nique de ces forêts

B13 - Entretien des sentiers de randonnée, hors routes et chemins communaux utilisés pour l'activité agricole, d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les sentiers de grande randonnée, de petite randonnée ainsi que ceux inscrits au plan communautaire de randonnée et repris dans le document de promotion établi par la communauté de communes

B14 - Entretien et restauration des rivières d'intérêt communautaire.

B15 - Adhésion au syndicat mixte des espaces littoraux (SYMEL).

B2 - Politique du logement et cadre de vie

B20 - Toute action concernant la politique du logement en relation avec la volonté d'aménagement du territoire.

B21 - Réhabilitation ou amélioration en tant que maître d'ouvrage des logements anciens à l'origine de propriété des communes adhérentes et qui auront été cédés à la communauté de communes soit par bail emphythéotique, soit par tout acte légal afin d'y aménager des logements locatifs

B22 - Acquisition afin de les réhabiliter et d'y aménager des logements locatifs du ou des immeubles anciens dont l'acquisition-réhabilitation lui aura été proposée par la commune adhérente dans le territoire de laquelle ce ou ces immeubles sont situés et qui auront fait l'objet d'une étude préalable de faisabilité favorable

B23 - Viabilisation de terrains mis à disposition par la commune et destinés à la construction neuve individuelle et toute autre intervention en faveur de l'accession à la propriété

B24 - Construction de logements locatifs neufs, uniquement sur sollicitation de la commune adhérente où se localiseront les constructions et à partir de la signature d'un bail à construction entre la commune demanderesse et la communauté de communes

B25 - Réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale ou de toute autre opération conventionnelle

B26 - Adhésion à un syndicat mixte ou toute autre structure chargée de la réalisation d'une OPAH- revitalisation rurale ou de toute autre opération conventionnelle en matière d'habitat.

B3 - Création, aménagement et entretien de la voirie

B30 - Elargissement des voies d'accès pour le désenclavement des communes, reconnues voies structurantes par et pour la communauté de communes.

B31 - Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), ainsi que l'élaboration des diagnostics d'accessibilité relatif aux établissements recevant du public.

B32 - Création d'aménagement routier pour l'accès et la sécurisation des zones d'activités communautaires.

B4 - Equipements culturels sportifs et enseignement pré-élémentaire et élémentaire

B40 - Etude, constructions, aménagements, gestion et animation des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- . le gymnase cantonal et le plateau sportif situés à Lessay, à proximité du collège
- . piscines et bassins d'initiation à la natation.

B5 - Action sociale d'intérêt communautaire

B50 - Création, fonctionnement et financement de lieux d'accueil enfants-parents

B51 - Création, fonctionnement et financement de centres multi-accueil regroupant crèches et halte-garderies

B52 - Création, fonctionnement et financement du relais assistantes maternelles

B6 - Tout ou partie de l'assainissement

B60 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif, à savoir le contrôle des installations neuves des installations existantes ainsi que le contrôle périodique de leur bon fonctionnement dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif.

B61 - Réhabilitation et entretien des installations d'assainissement non collectif.

C - COMPETENCES FACULTATIVES

C1 - Tourisme et culture

C10 - Tourisme : Gestion et animation de l'office de tourisme communautaire qui assure les missions suivantes :

- . accueil et information touristique sur un site permanent et des bureaux d'accueil touristiques saisonniers
- . actions de promotion et communication touristiques ayant une vocation intercommunale ;
- . commercialisation de prestations et de produits touristiques ;
- . animations touristiques à vocation intercommunale et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire ;
- . élaboration d'un schéma global de développement du tourisme ainsi que toute étude d'ensemble concourant au développement du tourisme ;
- . conduite de missions d'accompagnement et de coordination concourant au développement sur le territoire communautaire d'actions et de projets touristiques publics ou privés ;
- . gestion et exploitation d'équipements touristiques à vocation intercommunale comprenant notamment : les gîtes de mer "Les Dunes" situés à Créances, la base de char à voile 'Ay'Ole" située à Bretteville sur Ay.

C11 - Adhésion au dispositif "*Ville en scène*" en partenariat avec le Conseil général.

C12 - Aide à l'organisation de manifestations et aux associations ou sociétés intercommunales contribuant au développement de l'économie, du tourisme, de la culture ou des sports, à l'exception des associations ou sociétés communales.

C13 - Tourisme : Etudes, constructions et aménagements d'équipements touristiques ayant une vocation intercommunale.

C2 - Service d'incendie et de secours

C20 - Service de secours et de lutte contre l'incendie

C21 - Surveillance des plages

C3 - Service de transports de personnes

C30 - Organisation d'un service de transport des élèves fréquentant le collège ainsi que des élèves des écoles primaires et maternelles.

C31 - Services publics à la demande de transports routiers non urbains de personnes, par délégation du département de la Manche.

C32 - Etude pour le transport de proximité

C4 - Services d'enseignement dans le respect de la carte scolaire

C40 - Bassins d'école

C41 - Participation au financement de voyages d'études pour les élèves du collège ainsi qu'au soutien scolaire des élèves du territoire communautaire